

## Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

### PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

##### 1.1. Identification de produit

Nom du produit : PARFUM ANTI TABAC  
Numéro C.A.S : N.A.  
Numéro EINECS : N.A.  
Code douanier : 33 02 90 90  
Nature du produit : mélange de matières premières parfumantes

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : LATITUDE NATURE  
6 RUE GUTENBERG  
PA DE TOURNEBRIDE  
44118 LA CHEVROLIERE FRANCE  
Tél. : 00 33.2 72 17 77 90  
Email : info@latitudenature.com

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(L'ÉgislationCLP)



danger pour la santé GHS08

Aspic. Tox. 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Environnement SGH09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH07

Irritation cutanée. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation des

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

yeux. 2 Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 04/11/2022

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

## 2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS : Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

(L'ÉgislationCLP)

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants de l'étiquetage :

Huile de cèdre

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtalényl)éthanone  
Coumarine

cinnamaldéhyde

· Mentions de danger H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P101 Si un

avis médical est nécessaire, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer  
lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P405 Magasin fermé à clé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/  
internationales.

## 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB : Sans objet

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du 20/01/2020

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

NON APPLICABLE OU DONNEES NON DISPONIBLES

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux :		
CAS : 8000-27-9 EINECS : 285-370-3 Reg.nr. : 01-2120744063-63 CAS :	Huile de cèdre Aspic. Tox. 1, H304	>10–≤25%
28219-61-6 2-ethyl-4-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten-1-yl)-2-buten-1-ol < 1 TPA (EXEMPTÉ)	Aquatique aiguë 1, H400 ; Chronique aquatique 1, H410; Irritation des yeux. 2, H319	>10–<25 %
CAS : 32210-23-4 EINECS : 250-954-9 N° d'enregistrement : 01-2119976286-24	Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle Aquatic Chronic 2, H411	>10–<25 %
CAS : 54464-57-2 EINECS : 259-174-3 N° d'enregistrement : 01-2119489989-04	1- ( 1,2 ,3,4,5,6,7,8 - O c t a h y d r o - 2, 3,8,8- tétraméthyl-2-naphthalényl)éthanone Chronique aquatique 1, H410; Irritation cutanée. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317	>2,5–<10 %
CAS : 68912-13-0 EINECS : 272-805-7 N° d'enregistrement : 01-2119969447-21	3a,4,5,6,7,7a-Hexahydro-4,7-methano-1H indenyl propionate (mélange d'isomères) Aquatic Chronic 2, H411	>2.5–≤10%
CAS : 1335-46-2 EINECS : 215-635-0 N° d'enregistrement : 01-2119471851-35	Méthylionone (mélange d'isomères) Chronique aquatique 2, H411; Irritation cutanée. 2, H315	≥0,25–<2,5 %
CAS : 67634-00-8 EINECS : 266-803-5 N° d'enregistrement : 01-2119976355-27	acétate d'allyle (3-méthylbutoxy) Acute Tox. 4, H302; Irritation cutanée. 2, H315	≤2,5 %
CAS : 91-64-5 EINECS : 202-086-7 N° d'enregistrement : 01-2119943756-26	Coumarine Toxicité aiguë. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1–<1 %
CAS : 104-55-2 EINECS : 203-213-9 Reg.nr. : 01-2119935242-45 · Indications	cinnamaldéhyde Acute Tox. 4, H312 ; Irritation cutanée. 2, H315 ; Skin Sens. 1, H317	≥0.1–<1%

complémentaires : Pour le libellé des phrases de danger citées, se référer à la section 16.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### · Description des premiers secours · Indications

générales : Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

#### · Après inhalation :

Donnez de l'air frais et, pour être sûr, appelez un médecin.

En cas d'inconscience, placer le patient de manière stable en position latérale pour le transport.

#### · Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment.

#### · Après contact avec les

yeux : Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

#### · Après ingestion : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

CO<sub>2</sub>, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6. MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas d'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface ou souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universel, sciure de bois). Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020 PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.  
Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle.  
Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Empêcher la formation d'aérosols.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune : non requise  
Autres indications sur les conditions de stockage : conserver le récipient bien fermé

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Le produit ne contient pas de quantités significatives de matériaux avec des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail.

Informations complémentaires : Les listes valables lors de la confection ont servi de base.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Gants de protection : Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/la substance/la préparation.

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la substance/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation.

Matériau des gants : Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes hermétiques

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+2-CLP du  
20/01/2020

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
- Informations générales	
- Apparence :	
Former:	Fluide
Couleur:	Jaunâtre
- Odeur :	Caractéristique
- Seuil olfactif :	Non déterminé.
- Valeur pH :	Non déterminé.
- Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation :	Indéterminé.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	100–105 °C
- Point d'éclair :	>93 °C
- Inflammabilité (solide, gaz) :	N'est pas applicable.
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives :	Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
- Limites d'explosivité :	
Inférieur:	Non déterminé.
Supérieur:	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 100 °C :	8 hPa
- Densité à 20 °C :	0,933–0,945 g/cm <sup>3</sup>
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur	Non déterminé.
- Taux d'évaporation	Non déterminé.
- Solubilité dans / Miscibilité avec eau:	Non miscible ou difficile à mélanger.
- Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
- Viscosité :	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
- Teneur en solvant :	
COV (CE)	0,00 %
Teneur en solides :	0,9 %
- Autres informations	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du 20/01/2020

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune information importante disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information importante disponible

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information importante disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information importante disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information importante disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Informations sur les effets toxicologiques - Toxicité aiguë  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :

ATE (estimations de la toxicité aiguë)		
DL50 orale	50 000 mg/kg	
32210-23-4 acétate de 4-tert-butylcyclohexyle		
DL50 orale	5 000 mg/kg (rat)	
91-64-5 Coumarine		
Oral LD50	293 mg/kg (rat) 104-55-2	
cinnamaldéhyde Oral LD50		2 220 mg/
kg (rat)		

- Effet primaire d'irritation : -

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut

provoquer une allergie cutanée.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- STOT-exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Peut

être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.5. Effets écotoxiques

Remarque : Toxique pour les poissons

Autres informations écologiques :

Classe de danger pour l'eau 2 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : polluant pour l'eau, ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'écoulent dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton dans les plans d'eau.

### 12.6. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Sans objet

vPvB : Sans objet

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 13. ELIMINATION

- Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre système d'égout.

- Catalogue européen des déchets

HP4 Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires

HP14 Ecotoxique

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation : L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.

# Fiche de données de sécurité

Éditée le :

20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+2-CLP du

20/01/2020

## 14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

- Numéro UN - ADR, IMDG, IATA	UN3082
- Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR  - IMDG  - C'EST ICI	3082 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT SUBSTANCE, LIQUIDE, NSA (2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)-2-butène 1-ol, 4-tert-butylcyclohexyl acétate) DANGERS ENVIRONNEMENTAUX SUBSTANCE, LIQUIDE, NSA (2-éthyl-4-(2,2,3-triméthyl-3-cyclopentén-1-yl)-2-butène 1-ol, 4-tert-butylcyclohexyl acétate), MARINE POLLUANT Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, nsa ( 2 - éthyl - 4 - ( 2 3 - triméthyl - 3 r 2 , cyclopentène-1-yl)-2-butène-1-ol, acétate de 4-tert-butylcyclohexyle)
- Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA  - Classe - Étiquette	9 Substances dangereuses diverses et des articles. 9
- Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	III
- Dangers environnementaux : - Polluant marin : - Marquage spécial (ADR) : - Marquage spécial (IATA) :	Symbole (poisson et arbre) Symbole (poisson et arbre) Symbole (poisson et arbre)
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  - Numéro d'identification du danger (Kemler code) : - Numéro EMS : - Catégorie d'arrimage :	A tention : Divers dangereux substances et objets. 90 AF,SF UN
Transport en vrac conformément à l'annexe II du Marpol et le Recueil IBC Sans objet.	
- Transport/Informations complémentaires :	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)  - Catégorie transports - Code de restriction des tunnels	5L Code : E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30ml Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000ml 3 -
- IMDG - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	5L Code : E1 Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30ml Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000ml
- "Règlement type" de l'ONU :	UN 3 0 8 2 ENVIRONNEMENTAL SUBSTANCE DANGEREUSE, LIQUIDE, NSA ( 2 - ÉTHYLE - 4 - ( 2 3 - TRIMÉTHYLE - 3 - CYCLOPENTÈNE-1-YL)-2-BUTÈNE-1-OL, 4-ACÉTATE DE TERT-BUTYLCYCLOHEXYLE), 9, III

# Fiche de données de sécurité

Éditée le : 20/01/2020

PARFUM ANTI TABAC - 4PA00042

Révision : 0001REACHSO+-2-CLP du  
20/01/2020

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est répertorié.
- Catégorie Seveso E2 Dangereux pour le Milieu Aquatique
- Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences du niveau inférieur 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences du niveau supérieur 500 t
- RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de restriction : 3
- Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas une relation contractuelle juridiquement valable.

### · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact avec la peau.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Department issuing SDS: Abteilung Umweltschutz · Contact: - ·  
Abbreviations

and acronyms: ADR: Accord européen sur le

transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : Code maritime international pour les marchandises

dangereuses IATA : Association du transport aérien

international GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes ELINCS : Liste européenne des substances chimiques

notifiées CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

COV : composés organiques volatils (États-Unis, UE)

LC50 : Concentration létale, 50 % LD50 :

Dose létale, 50 % PBT : Persistant,

bioaccumulable et toxique vPvB : Tox aigu très

persistant et très bioaccumulable. 4 : Toxicité aiguë -

orale - Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/

irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions

oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2 Skin Sens. 1 :

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Asp. Tox. 1 :

Danger par aspiration - Catégorie 1 Aquatic Acute

1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1 Aquatic Chronic 1 : Dangereux

pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 1 Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu

aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 2

version C